



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers

Livret du fonctionnaire stagiaire Second degré 2015-2016



Sommaire

Mot de bienvenue de Jacques Moret, recteur de l'académie de Poitiers, chancelier des universités de Poitou-Charentes page 3

Les différents interlocuteurs page 4

Les parcours de formation page 5

1. Les stagiaires titulaires d'un M1 page 5

2. Les stagiaires titulaires d'un M2 non MEEF page 6

3. Les stagiaires titulaires d'un M2 MEEF page 6

Les outils de positionnement page 7

1. La fiche de positionnement page 7

2. Le bilan d'étape page 12

3. Le rapport final page 14

4. Le rapport de visite page 15

5. La fiche d'auto-évaluation et de co-évaluation page 19

Le référentiel de compétences page 20

1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation page 20

2. Compétences partagées avec tous les professeurs page 23

3. Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes page 25

4. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation page 27

Textes officiels page 30

Bienvenue dans l'académie de Poitiers

Vous venez de passer avec succès l'un des concours de recrutement des enseignants, et vous êtes affecté dans l'académie de Poitiers : félicitations et bienvenue !

Cette année de stage – que vous soyez affecté à mi-temps, dans une formation en alternance avec l'ESPE, ou à plein temps – sera pour vous l'occasion de découvrir un métier à la fois exaltant et difficile : qu'enseigner soit ou non une vocation pour vous, cela nécessite, pour vous y épanouir et pour apporter aux élèves qui vous seront confiés ce dont ils ont besoin, un véritable travail d'apprentissage. Nous espérons que vous trouverez là les occasions de vous révéler ; nous tenterons toujours, si vous rencontrez des difficultés, de vous apporter l'aide nécessaire pour que vous les surmontiez.

L'objet de ce livret est de vous guider dans ce parcours, en vous indiquant les rôles des uns et des autres, le déroulé de l'année que vous allez vivre, avec ses temps forts, les parcours de formation qui vous seront proposés, et les modalités selon lesquelles vous serez évalués, à la fois au cours de l'année, dans une perspective de formation, et en fin d'année, dans une perspective de titularisation.

Ce livret s'adresse à tous : professeurs des lycées et collèges, professeurs de lycée professionnel, conseillers principaux d'éducation ; stagiaires titulaires d'un M1, d'un M2 de recherche, d'un M2 MEEF ; lauréats des concours rénovés ou des concours réservés. Il contient donc des documents qui sont parfois spécifiques à l'une ou l'autre de ces catégories, mais qui tous vous donneront une idée précise de l'ensemble du système éducatif que vous intégrez aujourd'hui.

Mieux vous connaîtrez les tenants et les aboutissants de votre travail, c'est-à-dire le parcours de vos élèves – d'où ils viennent, quelles orientations pourront leur être proposées ? – mieux vous saurez les préparer à leur futur.

Que cette année de travail et d'efforts, mais nous l'espérons aussi, de joies et de découvertes, vous soit fructueuse, ainsi qu'à vos élèves !

Jacques Moret

Recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des universités de Poitou-Charentes

Les différents interlocuteurs

Pendant l'année de stage, le fonctionnaire stagiaire est en lien permanent avec des interlocuteurs divers, qu'il lui revient de bien identifier :

- chaque professeur stagiaire est accompagné par un **professeur-tuteur**, dont le rôle est de l'accompagner, de le guider, d'infléchir ses pratiques, etc. Le professeur-tuteur **visite le stagiaire dans sa classe**, le reçoit dans la ou les siennes, et rédige des bilans d'étape pour faire le point sur les évolutions du stagiaire. Le rôle du tuteur est formatif.
- à l'ESPE, le professeur stagiaire est en contact avec des **formateurs**, que ceux-ci soient des enseignants de l'université ou des enseignants en temps partagé entre l'ESPE et des établissements scolaires. Ces formateurs délivrent des enseignements disciplinaires ou transversaux, de la validation desquels dépend l'obtention du M2 (pour les étudiants qui n'en seraient pas titulaires) ou du DU. Ces formateurs effectuent aussi, durant l'année, **une ou plusieurs visites** du stagiaire dans l'une de ses classes, qui donnent lieu à la rédaction de rapports.
- dans son établissement, le professeur stagiaire est confronté à des interlocuteurs divers, au premier rang desquels le **chef d'établissement**, supérieur hiérarchique des enseignants, qui rédige un rapport final sur le stagiaire.
- la tutelle pédagogique est assurée par les corps d'inspection – **I'A-IPR** (Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional) ou **I'EN-ET-EG** (Inspecteur de l'éducation nationale enseignement technique – enseignement général), qui effectuent en fin d'année une **visite d'inspection**.

Le fonctionnaire stagiaire ne doit jamais hésiter à saisir ces différents interlocuteurs : tous sont là pour l'aider dans sa professionnalisation, et lui apporter le soutien nécessaire s'il rencontre des difficultés. Ces différents interlocuteurs jouent tous un rôle dans la titularisation du stagiaire en fin d'année. Cette titularisation se fait par rapport au **référentiel de compétences** (pages 21 à 29).

Les différents interlocuteurs n'ont cependant pas le même point de vue :

- les tuteurs et les formateurs sont dans un point de vue formatif : ils évaluent les compétences au regard de l'investissement du stagiaire dans sa formation, du travail fourni, des progrès accomplis.
- le chef d'établissement évalue le stagiaire au regard de son investissement dans l'établissement, de sa pratique pédagogique et de son rayonnement.
- l'inspecteur évalue la pratique pédagogique en classe, en tenant compte de l'ensemble de l'année, des progrès des élèves, et de la façon dont le stagiaire a su ou non surmonter les difficultés rencontrées.

L'évaluation finale est portée au vu de ces différents éléments par un jury (le CA2D), dont le rôle est de titulariser ou non les stagiaires. Tous les stagiaires pour lesquels un doute subsiste sont convoqués à un oral devant le jury du CA2D : ce n'est qu'au terme de cet oral que la décision finale est prise.

Attention : aucune titularisation ne peut être effective si un M2 n'a pas été validé par l'ESPE.

Les parcours de formation

Les plans de formation sont adaptés aux types des stagiaires.

1. Les stagiaires titulaires d'un M1



Lauréats concours 2015
en M1 en 2014-2015

Parcours = M2

MASTER MEEF 2nd DEGRE tronc commun												
	INTITULE UE	ECTS UE	Libellé EC	Heures étudiant	CM	TD	TP	coef	Modalités de contrôle des connaissances Session 1	Modalités de contrôle des connaissances Session 2	Mutualisé	
SEMESTRE 3	UE1	12		52				4				
	SAVOIRS POUR ENSEIGNER		Maitrise des programmes	10		10		1	CC : 2 écrits coef 1 chacun + 1 écrit coef 3	selon parcours	selon parcours	non
			Apprendre et faire apprendre	10	4	6		1				oui
			LVE Anglais ou Espagnol (plateforme)	12			12	1				oui sauf parcours LVE
			Evaluations - socle commun (mutualisé PE PLC)	10	6	4		3				oui
				Evaluations - socle commun (spécifique)	10		10					non
	UE2	6		20				2				
	FORMATION A LA RECHERCHE		Recherche documentaire, veille	4			4		1 écrit dossier	pas de session 2	oui	
			Méthodologie et apports scientifiques	10			10	1			oui/non	
			Recherche appliquée	6			6				non	
UE3	12		45				4					
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Exploitation du stage, analyse de pratiques	25			25		CC : 1 écrit coef 3 + 1 écrit coef 1	pas de session 2	non		
		Communication professionnelle	10			10				oui		
		Culture numérique	10			10	1			oui		
SEMESTRE 3	30		117	10	30	77	10					
SEMESTRE 4	UE1	9		39				3				
	SAVOIRS POUR ENSEIGNER		Maitrise des programmes	15		15		1	selon parcours	selon parcours	non	
			Diversité, hétérogénéité (commun PE PLC)	24	6	8		2	1 écrit	pas de session 2	oui	
			Diversité, hétérogénéité (spécifique)			10					non	
	UE2	6		15				2				
	FORMATION A LA RECHERCHE		Méthodologie, analyse	8			8		1	mémoire + soutenance	pas de session 2	oui/ non
			Recherche appliquée	7			7					non
UE3	15		45					5				
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Exploitation du stage et analyse de pratiques	30			30		5	oral à partir du portfolio	pas de session 2	non	
		Projet interdisciplinaire et partenarial (commun PE CPE)	15			15		1	oral + dossier collectif	pas de session 2	oui	
SEMESTRE 4	30		99	6	33	60	10					
TOTAL MASTER 2	60		216	16	63	137						

2. Les stagiaires titulaires d'un M2 non MEEF

P4

Lauréat concours 2015
Titulaire d'un master non MEEF

Partie du M2
UE1 et UE3

+

Outils prise en
main de la classe

P6

Lauréat concours 2015
Dispensé grade master

et

Évaluation UE1

3. Les stagiaires titulaires d'un M2 MEEF

P5

Lauréat concours 2015
Titulaire du M2 MEEF

Dans le M2
Analyse de
pratiques

Journées
thématiques

Projet
collaboratif

Les contenus des journées thématiques et les propositions de projets collaboratifs seront précisés par l'ESPE.

Les outils de positionnement

1. La fiche de positionnement

Évolution du positionnement du stagiaire : Trimestre 1, Trimestre 2, Trimestre 3

- La première fiche de positionnement est à remplir à l'issue du premier trimestre par le tuteur après échange avec son stagiaire ;
- Les deux fiches suivantes ne sont que des ajouts à notifier en couleur sur la première fiche, afin d'évaluer les évolutions

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Compétences à construire	Indicateurs de maîtrise	Niveau de maîtrise par trimestre			Remarques et/ou Besoins de formation
		T 1	T 2	T 3	
<i>C 1 : Faire partager les valeurs de la République.</i>	Respecter les valeurs de la république et de l'école ainsi que les textes qui les fondent et les faire respecter par les élèves.				
<i>C 2 : Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.</i>					
<i>C 3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</i>	Prendre en compte les apports de la recherche pour élaborer son enseignement				
<i>C 4 : Prendre en compte la diversité des élèves.</i>	Identifier les caractéristiques du public. Définir des objectifs d'apprentissage et des contenus d'enseignement pertinents. Mettre en place des activités variées adaptées à la réalité de la classe.				
<i>C 5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.</i>	Participer à la construction du parcours de formation et d'orientation des élèves et à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun				
<i>C 6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</i>	Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés et éviter toutes formes de dévalorisation				
<i>C 7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication.</i>	Utiliser et faire utiliser un langage approprié à l'écrit comme à l'oral en toutes circonstances.				
<i>C 8 : Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</i>	Pouvoir communiquer dans une langue étrangère				
<i>C 9 : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.</i>	Utiliser les TIC de manière pertinente dans sa pratique professionnelle				
<i>C 10 : Coopérer au sein d'une équipe.</i>	- Participer au travail collectif avec ses collègues, les parents et les partenaires. - Prendre en compte les caractéristiques du contexte et contribuer à la réalisation du projet d'établissement ou d'école				
<i>C 11 : Contribuer à l'action de la communauté éducative.</i>					
<i>C 12 Coopérer avec les parents d'élèves.</i>					
<i>C 13 : Coopérer avec les partenaires de l'école</i>					
<i>C14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</i>					

Compétences partagées avec tous les professeurs

Compétences à construire	Indicateurs de maîtrise	Niveau de maîtrise par trimestre			Remarques et/ou Besoins de formation
		T 1	T 2	T 3	
		-- Non maîtrisé - Maîtrise insuffisante + Maîtrise acceptable ++ Très bonne Maîtrise			
<i>P 1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</i>	Posséder les connaissances disciplinaires requises dans la conduite de son enseignement et les exploiter à bon escient.				
<i>P 2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.</i>	Utiliser et faire utiliser un langage approprié à l'écrit comme à l'oral en toutes circonstances et en fonction des interlocuteurs.				
<i>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.</i>	Définir des objectifs d'apprentissage et des contenus d'enseignement pertinents. Mettre en place des activités variées adaptées à la réalité de la classe.				
<i>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.</i>	Instaurer son autorité pour créer un climat sécurisant propice aux apprentissages dans le respect des règles fixées.				
<i>P5 : Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.</i>	Utiliser différentes formes d'évaluation dans la régulation des apprentissages et dans la communication des résultats des élèves.				

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Compétences à construire	Indicateurs de maîtrise	Niveau de maîtrise par trimestre			Remarques et/ou Besoins de formation
		T 1	T 2	T 3	
<i>D 1 : Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information</i>	<p>Connaître les théories de l'information et de la communication et les analyses en sociologie des médias. Maîtriser la réglementation en matière d'usage des outils numériques.</p> <p>Mettre en place une stratégie d'apprentissage adaptée aux élèves en visant leur autonomie.</p>				
<i>D2 : Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir</i>	<p>Savoir gérer une organisation documentaire et un système d'information avec des objectifs définis.</p> <p>Savoir identifier les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles</p>				
<i>D3 : Assurer la responsabilité du centre de ressource et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement</i>	<p>Savoir organiser et gérer un CDI.</p> <p>Maîtriser les étapes du traitement documentaire et les logiciels documentaires pour contribuer aux travaux interdisciplinaires et au développement du numérique</p>				
<i>D4 : Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national et international</i>	<p>Participer à la définition du programme d'action culturelle en lien avec le projet d'établissement.</p> <p>Savoir mettre en place des projets qui stimulent la lecture, la culture artistique, scientifique et technique</p>				

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Compétences à construire	Indicateurs de maîtrise	Niveau de maîtrise par trimestre			Remarques et/ou Besoins de formation
		T 1	T 2	T 3	
<i>C 1 : Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps</i>	Organiser l'accueil, les entrées et les sorties, les déplacements et la surveillance en veillant à la sécurité et l'épanouissement des élèves. Savoir gérer l'information en interne et en externe pour assurer le suivi des élèves				
<i>C 2 : Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement</i>	Participer à l'élaboration et l'application du règlement intérieur dans un esprit éducatif. Identifier les conduites à risque, prévenir les conflits et participer à la résolution des problèmes avec les acteurs concernés. Savoir conseiller le chef d'établissement et les personnels dans l'appréciation des punitions et sanctions.				
<i>C 3 : Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement</i>	Veiller au bon fonctionnement de la vie scolaire. Proposer des actions permettant de lutter contre l'absentéisme, la violence et de développer l'éducation à la santé				
<i>C 4 : Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire</i>	Savoir organiser le service de la vie scolaire. Coordonner la vie scolaire, animer des réunions et définir les besoins en formation de son service				
<i>C 5 : Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif</i>	Savoir mener des entretiens pour favoriser le suivi des élèves et prévenir le décrochage Participer aux instances et aux réunions pour collaborer à la mise en œuvre de projets				
<i>C 6 : Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative</i>	Assurer la formation à la citoyenneté. Développer la prise de responsabilité des élèves au travers du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens				
<i>C 7 : Participer à la construction du parcours des élèves</i>	Assurer la liaison avec les acteurs lors des activités hors temps scolaire. Conseiller et accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet personnel				
<i>C 8 : Travailler dans une équipe pédagogique</i>	Contribuer avec les différents partenaires (enseignants, équipe de direction, collectivités territoriales) à faciliter la continuité des parcours des élèves				

2. Le bilan d'étape

Suivi à distance des stagiaires / Fiche bilan d'étape du tuteur

(Fiche à renseigner par le tuteur et à envoyer à l'IA-IPR de la discipline ou de la spécialité aux dates indiquées)

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

TUTEUR - ACCOMPAGNATEUR ¹	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

Date du bilan :

Quels sont au regard du référentiels de compétences :	
Ses points forts	Ses points faibles ou points de vigilance à améliorer en priorité
Votre rôle de professeur tuteur (comment intervenir) au regard de :	
Ses points forts	Ses points à améliorer

Actions	Effet professeur : changements constatés dans la pratique du stagiaire	Effet élèves : effets sur les performances des élèves en difficulté
Ce que vous avez fait :		
Ce que, en tant que tuteur vous avez proposé à votre stagiaire de faire (avec échéancier éventuel) :		
Ce que le stagiaire se propose de faire		
Aide éventuelle souhaitée :		

Dates des bilans et des retours via l'IA-IPR

- **Bilan n° 1 : il est à retourner avant le 11 novembre 2015**
- **Bilan n°2 (ce bilan peut consister en de simples ajouts couleur sur le bilan 1, afin de souligner les évolutions notables) : il est à retourner avant le 01 mars 2016**

PS : les PFA seront destinataires des documents en copie
 Les stagiaires seront informés du contenu des bilans d'étape

3. Le rapport final du tuteur-accompagnateur

Fiche modèle à renvoyer à la DEC / Juin 2016

(Le professeur stagiaire pourra prendre connaissance du contenu de cette fiche)

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

PROFESSEUR TUTEUR - ACCOMPAGNATEUR ²	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

Parcours de professionnalisation du stagiaire

Dates des visites effectuées :

Premier trimestre

Points positifs constatés en termes d'attitudes, de connaissances et de capacités :

- Quels ont été les besoins d'accompagnement prioritaires ?
- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...):
- Évolutions observées sur cette période :

Deuxième trimestre

Axes de travail sur cette période :

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...):
- Évolutions observées sur cette période :

Troisième trimestre

Axes de travail sur cette période

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...):
- Évolutions observées sur cette période :

² Si l'accompagnement partagé ajouter le nom du deuxième tuteur-accompagnateur

Bilan final de ce parcours au regard du référentiel de compétences

Compétences acquises - Compétences à conforter - Compétence à développer

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	
Bloc des compétences de 1 à 14	

Compétences partagées avec tous les professeurs	
Bloc des compétences de P1 à P5	

Compétences spécifiques des professeurs documentalistes	
Bloc des compétences de D1 à D4	

Compétences spécifiques des conseillers principaux d'éducation	
Bloc des compétences de C1 à C8	

Date :

Signature :

4. Le rapport de visite du professeur formateur académique (PFA) ou du formateur visiteur

Fiche présentée aux tuteurs et aux stagiaires pour information

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

PROFESSEUR TUTEUR - ACCOMPAGNATEUR ³	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

Date et horaire de la visite :

OBSERVATIONS

Eléments de contexte :

Bureau(x) :

Groupe d'élèves (nombre, lieu) :

Constats, remarques et analyse :

Séance avec un groupe d'élèves	
Objectif de la séance	
Déroulement (étapes, différentes phases ...)	
Suivi et communication envisagés – Trace écrite	
Activités pédagogiques (évaluation formative ou sommative comprise)	

Fonctionnement du service (CDI – Vie scolaire)	
Organisation et gestion du service vie scolaire et/ou du CDI	
Outils de gestion, d'information, de communication	
Activités pédagogiques et éducatives	

ENTRETIEN

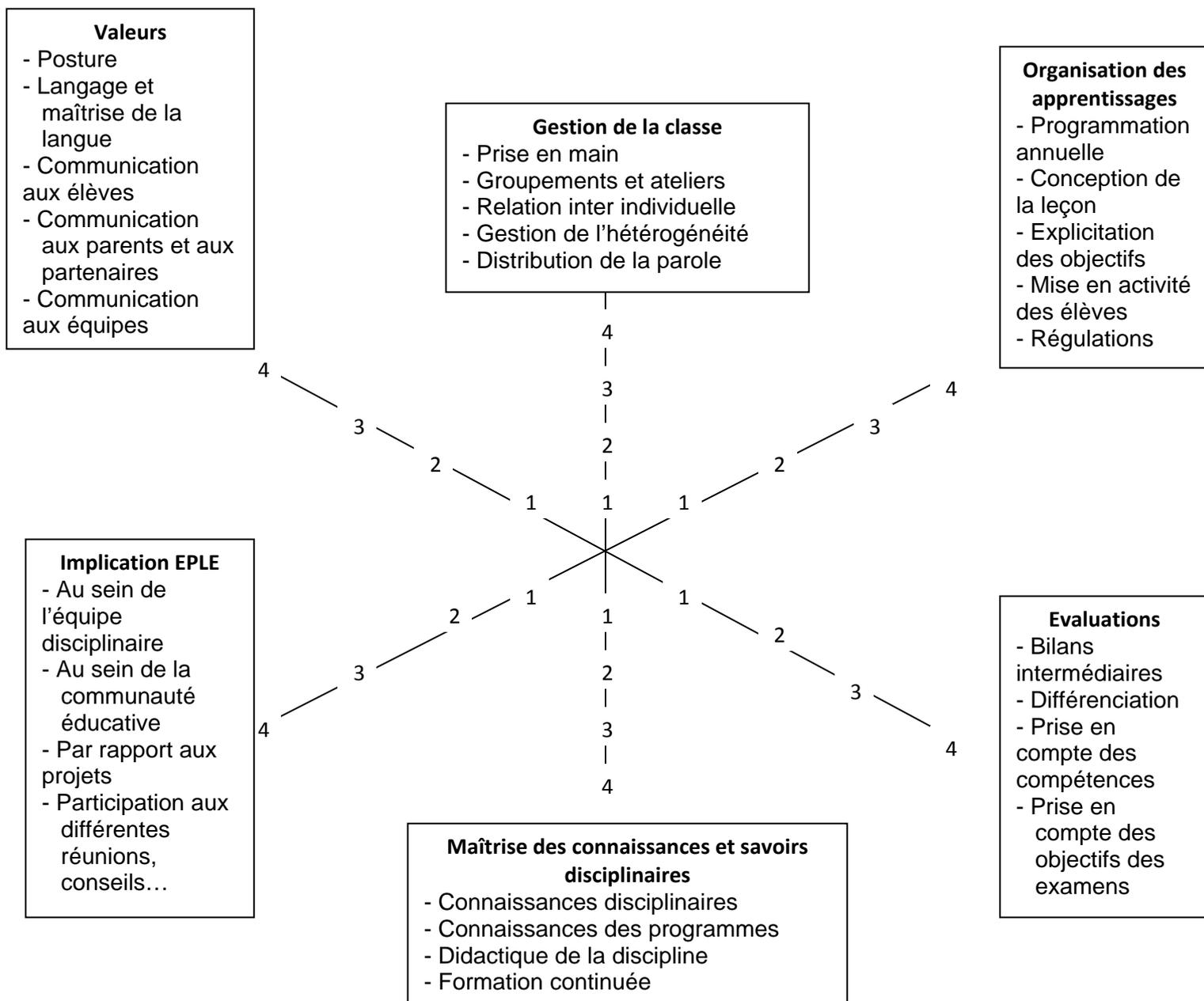
<p>Attitude réflexive du fonctionnaire stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prise de recul, capacité à proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils</p>	
<p>Éléments supplémentaires</p>	

SYNTHESE

Points forts	Axes de progrès	Pistes de travail

5. La fiche d'auto-évaluation et de co-évaluation

FICHE d'AUTO et de CO EVALUATION DE L'ACTIVITE DANS L'ETABLISSEMENT ET LA CLASSE



1- Absence de maitrise 2 - Maitrise insuffisante 3 - Maitrise convenable 4 – Maitrise satisfaisante

A l'issue d'une ou plusieurs séances, le stagiaire et le tuteur positionnent chacun de leur côté le stagiaire pour ensuite échanger notamment sur les items où il y a distorsion.

Le référentiel de compétences

1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école.

En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale.

Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République.

Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation <i>En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité</i>	
1. Faire partager les valeurs de la République	Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.
	Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens
	Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.
Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves. <i>La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.</i>	
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
	Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
	Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.
4. Prendre en compte la diversité des élèves	Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
	Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
	Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.	Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
	Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
	Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
	Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
	Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
	Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
	Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
	Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
	Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.
	Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.
	Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.
	Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
	Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
	Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
	Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative <i>Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.</i>	
10. Coopérer au sein d'une équipe	Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
	Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
	Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
	Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
	Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
	Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.
12. Coopérer avec les parents d'élèves	Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
	Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
	Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école	Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
	Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
	Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
	Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
	Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'aptitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune	
<i>La maîtrise des savoirs enseignés et d'une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.</i>	
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
	Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissance et de compétence et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
	Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.
P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
	Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
	Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.
Les professeurs, praticiens experts des apprentissages.	
P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégie d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
	Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
	Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter des difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
	Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
	Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance
	Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
	Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
	Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
	Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
	Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progressivité des apprentissages.
	Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
	Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
	Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leur capacité d'auto-évaluation.
	Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
	Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

3. Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Les professeurs documentalistes exercent leurs activités dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias de l'information. Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessous, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information	Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.
	Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.
	Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.
	Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.
	Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.
	Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.
Les professeurs documentalistes, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition <i>En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.</i>	
D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire qu'il contribue à définir	Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centre de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.
	Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaire et informationnelles
D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement	Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à la disposition des élèves en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).
	Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.
	Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.
	Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.
	Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

Les professeurs documentalistes, acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.
	Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale de jeunesse.
	Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur

4. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement <i>Fondant son action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.</i>	
C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps	Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité
	Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.
	Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.
	Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.
C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.
	Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.
	Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.
	Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution
	Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions.
Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.	
C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement	Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme
	Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
	Elaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC)
	Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
	Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.
	Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un

C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
	Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
	Evaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.
Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves <i>Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel. Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.</i>	
C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif	Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
	Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève – ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité – afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter des difficultés qu'ils rencontrent.
	Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
	Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
	Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.
C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative	Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
	Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
	Assurer la formation des délégués élèves
	Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socioéducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.
C 7. Participer à la construction des parcours des élèves	Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
	Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).
	Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des

rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique	Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
	Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
	Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre
	Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socioéconomiques.

Les textes officiels

Recrutement et formation initiale

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Recrutement et formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (décret n° 2013-768 du 23 août 2013).
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013) ; BO n°30 du 25 juillet 2013.
- Modalités d'organisation de l'année de stage 2014-2015 : lauréats des concours de recrutement des **personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public** (circulaire n° 2014-080 du 17 juin 2014) BO n° 25 du 19 juin 2014.
- Modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires (arrêté du 18 juin 2014).
- Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public (note de service n° 2015-055 du 17-3-2015) ; BO n°13 du 26 mars 2015.